

BOE1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en biologie des
organismes et écologie**A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté des sciences (SC)**Code du programme: **boe1pm****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	4
- Conditions d'admission	4
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	5

BOE1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en biologie des organismes et écologie.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en sciences biologiques.

BOE1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de cette année préparatoire vise à fournir à l'étudiant les compétences souhaitées pour entamer le programme de master en biologie des organismes et écologie.

BOE1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet de formation, le programme comporte au maximum 60 crédits à choisir, en concertation avec le conseiller aux études, dans le programme du baccalauréat en sciences biologiques.

BOE1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Le programme est accessible aux bacheliers en agronomie, bacheliers en chimie, bacheliers en sciences agronomiques.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Le dossier de demande d'admission est à adresser au secrétaire académique Place des sciences 2 - 1348 Louvain-la-Neuve

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

L'année d'études n'est pas diplômante. Seule une attestation de réussite de l'année sera délivrée.

Situation du programme dans le cursus

La réussite de l'année préparatoire ouvre l'accès à toutes les finalités du master en biologie des organismes et écologie.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure BIOL

Acronyme	BIOL
Dénomination	Ecole de biologie
Adresse	Croix du sud, 4-5 bte L7.07.05 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 34 89 - Fax 010 47 35 15
Site web	https://www.uclouvain.be/biol
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Faculté	Faculté des sciences (SC)
Commission de programme	Ecole de biologie (BIOL)

Jury

Président du jury : **André Lejeune**

Secrétaire du jury : **Bernard Hallet**

Personnes de contact

Secrétaire de l'Ecole de biologie (Master) : **Véronique Guns**